



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONTAGE

Tel 33 10 70
septembre
2015
n° 44

A QUI LA FAUTE ?

Rappel des faits :

Lundi 7 septembre, le RF du système 2 annonce aux tournées A et B que le temps de la pause casse-croûte du mardi 9 sera de 20 minutes.

Dès lors, les portables des délégués CFDT ne cessent de sonner. Une seule question : c'est quoi ce truc ?

La direction, interrogée dans la foulée, nous répond : « cela a été annoncé en CE et aux CHSCT. »

Et c'est là, que l'affaire s'éclaircit. Au CE de mai 2014, le projet : Organisation du temps de travail permettant le rattrapage des pertes de production ou **GARANTIE JOURNALIERE DE PRODUCTION** a effectivement été présenté.

Il faut juste se rappeler que la garantie journalière de production découle du NCS (nouveau contrat social). Pour les salariés qui auraient accès à cet accord, se reporter à l'article 1.1 de l'annexe 4.

Pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, le NCS a été signé par CGC, CFTC et FO.

En résumé : à qui doit-on un casse-croûte de 20 mn? A ces 3 organisations syndicales !

La CFDT, non signataire du NCS partage l'inquiétude et le ras-le-bol des salariés qui n'en finissent pas de payer l'incapacité de nos directeurs à éviter les pertes de production.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONTAGE

Tel 33 10 70
Septembre
2015
n°44

A QUI LA FAUTE ?

Rappel des faits :

Lundi 7 septembre, le RF du système 2 annonce aux tournées A et B que le temps de la pause casse-croûte du mardi 9 sera de 20 minutes.

Dès lors, les portables des délégués CFDT ne cessent de sonner. Une seule question : c'est quoi ce truc ?

La direction, interrogée dans la foulée, nous répond : « cela a été annoncé en CE et aux CHSCT. »

Et c'est là, que l'affaire s'éclaircit. Au CE de mai 2014, le projet : Organisation du temps de travail permettant le rattrapage des pertes de production ou **GARANTIE JOURNALIERE DE PRODUCTION** a effectivement été présenté.

Il faut juste se rappeler que la garantie journalière de production découle du NCS (nouveau contrat social). Pour les salariés qui auraient accès à cet accord, se reporter à l'article 1.1 de l'annexe 4.

Pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, le NCS a été signé par CGC, CFTC et FO.

En résumé : à qui doit-on un casse-croûte de 20 mn? A ces 3 organisations syndicales !

La CFDT, non signataire du NCS partage l'inquiétude et le ras-le-bol des salariés qui n'en finissent pas de payer l'incapacité de nos directeurs à éviter les pertes de production.



COMBATIFS AU QUOTIDIEN,
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN



Infos pratiques sur : www.cfdt-psa-sochaux.fr



COMBATIFS AU QUOTIDIEN,
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN



Infos pratiques sur : www.cfdt-psa-sochaux.fr